RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Sélestat-Erstein

MAIRIE
OSTHOUSE
67150

☏ 03 88 98 02 46
Fax 03 88 98 17 82
mairie.osthouse@wanadoo.fr

Nombre de membres du Conseil Municipal élus :
15

Nombre de membres qui se trouvent en fonction :
14

Nombre de membres présents ou représentés à la séance
13

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **13 mai**

L'an deux mille vingt-cinq

A 20h00

le Conseil Municipal de la Commune d'Osthouse, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Christophe **BREYSACH.**

Etaient présents :

M. **BREYSACH** Christophe, Maire

Mme **RINN** Fernande, Adjointe au Maire
M. **KRETZ** Christian Adjoint au Maire
M. **SCHNELL** Emmanuel Adjoint au Maire

Mmes **ARBOGAST** Angélique, **KOENIG** Michelle**, MULLER** Angèle, **ALONSO** Coralie

Mrs. **BAUMERT** Eric, **JOLLY** Franck, **METZ** Bernard, **MALEVERGNE** Philippe, **HELLMANN** Pierre,

Absents : M. **WILLER** Renaud

Procurations :
Assistait également :
Mme Patricia **GILLIG**, Secrétaire de Mairie

N° 01/05/2025 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VOTE A MAIN LEVEE
POUR : **13**
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ET APRES en avoir délibéré,

DESIGNE

Mme Angèle MULLER, Conseillère Municipale, Secrétaire de séance.

N°02/05/2025 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025

VOTE A MAIN LEVEE
POUR : **13**
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

ET APRES en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 18 mars 2025.

N° 03/05/2025 TRAVAUX MAISON ALSACIENNE – ATTRIBUTION DES MARCHES

VOTE A MAIN LEVEE
POUR : **13**
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée le 4 mars 2025 et publiée sur la plateforme Alsace Marché Publics pour des travaux de réhabilitation d'une maison en 3 logements. Il s'agit d'attribuer le marché pour les différents lots.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 27 mars 2025, pour vérifier que les offres étaient complètes. Soixante-deux dossiers ont été réceptionnés et étudiés selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir la valeur technique, le prix de la prestation et les délais d'exécution).
.

Le 30 mars 2025, la Commission d'Appel d'Offre a étudié les offres négociées et propose d'attribuer les offres des entreprises

LOT 01 - DEMOLITION - GO - VRD à l'entreprise BTP LA FONTAINE pour un montant de 95 259.21 € HT
l LOT 02 - ECHAFAUDAGE - CREPIS à l'entreprise BTP LA FONTAINE pour un montant de 33 218.70 € HT
LOT 03 - CHARPENTE BOIS à l'entreprise CHARPENTES WURRY pour un montant de 48 284.98 € HT
LOT 04 - COUVERTURE - ZINGUERIE à l'entreprise SAS CHARPENTE MALAISE pour un montant de 31 589.78 € HT
LOT 05 - MENUISERIES EXT. BOIS à l'entreprise MEUBLE BORMANN pour un montant de 71 856.99 € HT
LOT 06 - PLATRERIE - ISOLATION à l'entreprise VACARAS PRO pour un montant de 63 628.20 € HT
LOT 07 ELECTRICITE-VENTILATION à l'entreprise ELECTRICITE ROCHE pour un montant de 34 551.50 € HT
LOT 08 SANITAIRE à l'entreprise MLC CHAUFFAGE pour un montant de 24 266.49 € HT
LOT 09 ISOLANT - CHAPE - CARRELAGE à l'entreprise SAS Michel Berger pour un montant de 29 672.75 € HT
LOT 10 PEINTURE à l'entreprise MAYART pour un montant de 17 990.00 € HT
LOT 11 REVETEMENTS SOLS à l'entreprise MULTISOLS pour un montant de 5 103.55€ HT
LOT 12 - ESCALIERS à l'entreprise SARL ESCALIER BERHARDT pour un montant de 18 000.00 € HT
LOT 13 MENUISERIES INTERIEURS à l'entreprise ERHARD RBO GROUP pour un montant de 10 500.00 € HT
LOT 14 SERRURERIES à l'entreprise METALLERIE BIECHEL pour un montant de 9 237.89 € HT

Montant total des lots attribués : 493 160.04 € HT

autorise M. le Maire à signer tous les documents et à exécuter le marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 04/05/2025 CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CANTON D'ERSTEIN

VOTE A MAIN LEVEE
POUR : **13**
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune possède un terrain rue du Looch à Osthouse, Section 3 parcelle 54.

Un arpentage a été effectué, pour un détachement du club house et du parking.

La communauté de commune du Canton d'Erstein souhaite l'acquérir pour y implanter un futur périscolaire.

Il propose la cession à l'euro symbolique les parcelles 54/359 et 55/363 soit 20,67a à la Communauté des Communes du Canton d'Erstein.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU les explications fournies par Monsieur le Maire,
APPROUVE la cession des parcelles sises en section 3 n°363/55 d'une superficie de 7.44 ares et la section 3 n°359/54 d'une superficie de 13.23 ares à la Communauté de Commune du Canton d'Erstein, à l'euro symbolique ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette cession ;
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

N° 05/05/2025 DELEGATION DE SIGNATURE EXPRESSE POUR LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME DEPOSEE PAR LE MAIRE OU UN MEMBRE DE SA FAMILLE

VOTE A MAIN LEVEE
POUR : **12**
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le 1er Adjoint expose

Le maire souhaite déposer un dossier d'urbanisme durant le mandat en cours.

Afin de respecter l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme stipulant que si le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel ou comme mandataire, le Conseil Municipal de la Commune ou l'organe délibérante de l'Etablissement Public désigne un autre membre de ses membres pour prendre la décision.

En effet, l'intérêt personnel doit être étendu de manière assez large : si le projet intéresse un proche parent, ou si le Maire est intéressé professionnellement (mandataire, promoteur, architecte, géomètre, notaire…) tant de matière positive (intérêt en faveur du projet) que négative (intérêt à l'encontre du projet).
Seul le Conseil Municipal (ou l'organe délibérant de l'EPCI) peut, par délibération, désigner un de ses membres pour délivrer le permis. Une délégation de signature du Maire à un Adjoint ne saurait suffire.

ENTENDU l'exposé du 1er Adjoint

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

De donner délégation de signature à Monsieur **KRETZ** Christian, adjoint au Maire d'Osthouse pour les déclarations préalables DP 067 364 24 R0021 M1

Monsieur le Maire revient après le vote.

DIVERS

M. LE MAIRE :

Les travaux d'aménagement du City Stade et de l'aire de jeux débuteront début juin et se termineront fin, début juillet 2025

Pendant les travaux de la Maison Alsacienne l'ancien Crédit Mutuel sera utilisé comme base de vie pour les entreprises et comme salle de réunion de chantier.

KRETZ Christian :

Du bois comprenant du peuplier et du frêne, a été coupé sur des parcelles de la commune. Cela représente environ 2 à 3 lots de bois de chauffage.
Il serait utile de faire passer un broyeur le long de l'Ill jusqu'à la passerelle afin de rendre le sentier à nouveau praticable.

Une réunion est prévue le 5 juin 2025 avec l'ONF, pour élaborer un plan de gestion de la forêt pour les 20 prochaines années. Un audit sera fait sur chaque parcelle.

RINN Fernande :

Nettoyage à l'école : un passage de la brosse est prévu pour les sols des classes de CM1/CM2 et CE1/CE2

KOENIG Michelle :

Concernant la vente du terrain ?
M. le Maire indique qu'un compromis de vente a été signé. Il prendra contact avec le futur acquéreur et le notaire.
Jardin du presbytère est envahi par de la mauvaise herbe. Mme KOENIG a proposé au Conseil de Fabrique de s'en occuper. M. KRETZ propose de profiter de la journée fleurissement pour le nettoyer.
il y a aussi des buissons de gui morts, derrière le presbytère, peut-on les déraciner ?

Mme KOENIG demande la possibilité d'installer des toilettes dans le jardin du presbytère, près de l'Eglise qui seraient utilisables lors des masses, enterrements etc ….
Cela sera abordé lors du prochain conseil.

METZ Bernard :

Panneau dans le village enlevé celui qui ne sert à rien et peut être changer la dénomination des autres par exemples « salle des Associations » ou « salle de sport » Par exemple.

ALONSO Coralie :

Comme chaque année, l'événement « Agis pour tes vacances » se déroulera durant les 3 premières semaines de juillet. Les mairies seront récipiendaires d'un courrier prochainement. Mme RINN propose la date du 8 juillet pour l'accueil des jeunes dans la commune.

MULLER Angèle :

Sébastien notre agent communal est épaulé par une deuxième personne.
M. le Maire et M. SCHNELL rappellent qu'il s'agit de M. Stéphane BOILEAU, qu'il sera présent du 2 juin au 30 octobre 2025.

JOLLY Franck :

Il signale qu'un carreau de la cabane au presbytère est cassé, l'employé communal se rendra sur place.
Concernant le terrain de tennis, Il aimerait organiser une journée de nettoyage, car il y a beaucoup de mousse.
Il demande également s'il faut enlever le filet en hiver ?

SCHNELL Emmanuel :

Travaux à l'école : Concernant le sol de la salle de motricité des devis sont encore en attente ;
Les travaux seront réalisés durant les vacances scolaires.

Porte du presbytère : Plusieurs relances ont été faites à la Sté SCHAAL et nous attendons leur retour.

Lampes défectueuses : Elles seront remplacées le 27 mai 2025, une nacelle étant prêtée par la Communauté des Communes du Canton d'Erstein.

La matinée de fleurissement du 17 mai 2025 : Des habitantes d'Osthouse, notamment Mesdames Anaïs REIBEL, Sonia ANDRES, Mme METZ, se sont proposées pour participer.

Monsieur le Maire clos la séance à 21H45